

Face à la crise sanitaire : les exigences de SUD éducation

La crise sanitaire perdure et prend de nouvelles formes. Jean Castex a rappelé lors de sa conférence de presse du 4 mars que la circulation du virus continue de progresser, et 23 départements sont désormais sous surveillance renforcée. Les restrictions, pour les travailleurs et les travailleuses, sont de plus en plus lourdes, avec aujourd’hui un confinement imposé le week-end dans le Pas-de-Calais par exemple. Dans le même temps, le ministre de l’Éducation continue sa politique

de l’autruche. Encore ce mardi 9 mars, il apporte au journal le Monde des réponses confondantes de cécité. Face à cette absence de sens des responsabilités, SUD éducation apporte ses revendications de court terme pour faire face à la crise, et réaffirme la nécessité d’anticiper une nouvelle fermeture des écoles et établissements, pour ne pas revivre la situation dans laquelle ont été plongé-e-s élèves et personnels en mars dernier.

1 Une campagne de vaccination de masse, et vite !

Comme sur d’autres sujets, le ministre montre l’étendue de son mépris envers les personnels. Début janvier, il promettait que les personnels pourraient être vaccinés en mars. Début mars, le ministre promettait aux syndicats que la campagne aurait lieu fin mars-début avril. Ce mardi 9 mars, le ministre déclare au Monde poursuivre les “échanges avec Olivier Véran”. Rappelons que face à l’absence de baisse des effectifs et l’apparition de variants du virus dont les enfants et jeunes adolescent-e-s sont davantage porteurs et porteuses, la communauté scientifique estime que le risque de contamination auquel sont exposés les personnels est élevé, deux fois plus que dans le reste de la population, ce qui n’est pas sans conséquence pour leur famille. Le choix de maintenir les écoles ouvertes doit donc être compensé par le fait de proposer aux personnels de l’éducation une vaccination dans les plus brefs délais

SUD éducation revendique :

- la possibilité immédiate pour les personnels de plus de 50 ans porteurs de comorbidités de pouvoir se faire vacciner dans le cadre d’un dispositif prévu par l’employeur, comme en entreprise

- l’extension du dispositif à l’ensemble des personnels pour la fin mars au plus tard, comme annoncé par le ministère au début de l’année civile

- l’octroi d’une autorisation d’absence de 24h à l’issue de la vaccination pour les vaccins connus pour provoquer une réaction vive à l’injection, afin d’accroître l’adhésion au dispositif vaccinal

La mise en œuvre de plusieurs centaines de milliers de tests a été annoncée à plusieurs reprises par le gouvernement pour l'Éducation nationale. Cette politique se réduit en réalité à peau de chagrin : ainsi, pour la semaine de rentrée de la zone A, le ministre promettait le 1er mars "entre 50 000 et 80 000 tests", et a admis quelques jours plus tard que seuls 3000 avaient été réalisés. Au-delà du nombre de tests, c'est la politique d'interruption des chaînes de contamination qui posent problèmes : le seuil à partir duquel les classes, écoles et établissements doivent fermer changent systématiquement, et les décisions de fermetures sont renvoyées aux discussions entre les services et les agences régionales de santé, ce qui conduit à une gestion de la situation à géométrie variable.

SUD éducation revendique :

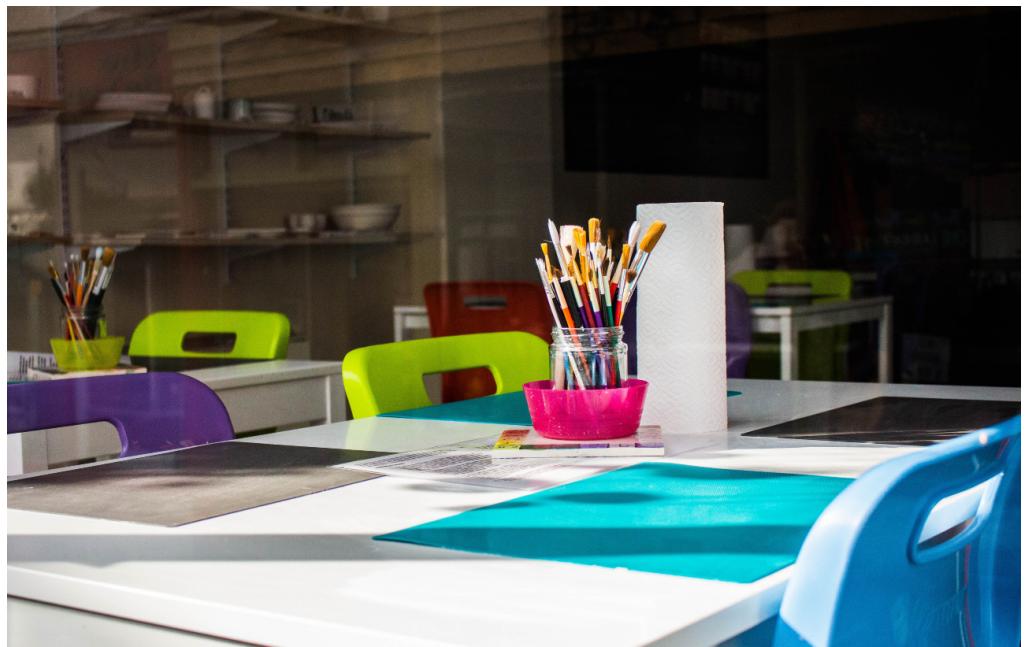
-la mise à disposition massive de tests salivaires utilisables localement lors de la découverte de cas de Covid, et plus largement la réalisation d'une campagne de tests pour l'ensemble des élèves et personnels d'ici la fin du mois de mars

-le retour aux seuils annoncés pour la rentrée de septembre : fermeture d'une classe à partir d'un cas, de l'école ou de l'établissement à partir de trois

-un protocole simple en cas de détection de cas de Covid : mise en quarantaine de la classe, de l'école ou de l'établissement uniquement le temps de la réalisation des tests salivaires, puis retour en classe de tous les élèves négatifs, afin de limiter le temps de classe perdu

-le recrutement immédiat de personnels médico-sociaux formés pour mettre en œuvre la politique de tests nécessaire





3 Anticiper une nouvelle fermeture des écoles et établissements

Ce mardi 9 mars, le ministre déclare au Monde que le maintien de l'ouverture des écoles a plus d'avantages que leur fermeture. Certes, SUD éducation est pour le maintien aussi longtemps que possible de l'ouverture. Cela dit, nous n'oublions pas que le 12 mars 2020 au matin, le ministre déclarait que la fermeture des écoles et établissements n'était pas à l'ordre du jour, et que le soir même, le président annonçait leur fermeture pour quinze jours. Nous ne pouvons également qu'observer que dans les pays voisins, l'option de la fermeture des écoles et établissements a été choisie. Si ce scénario, que nous souhaitons le plus possible éviter, devait se réaliser, il faudrait qu'il soit anticipé, pour ne pas plonger élèves, familles et personnels dans le désarroi comme en mars dernier. La logique de prophétie auto-réalisatrice dans laquelle se complaît le ministre pourrait bien se heurter au mur de la réalité, et ce seraient alors bien les élèves, familles et personnels qui en feraient les frais.

SUD éducation revendique :

-la réactualisation et le développement de la circulaire de continuité pédagogique publiée à l'été 2020, prévoyant les différents scénarios de circulation du virus

-la mise à disposition des élèves et personnels du matériel informatique suffisant pour faire face à une nouvelle fermeture

-l'établissement d'une liste d'élèves prioritaires dans la prise en charge au sein des écoles et établissements en cas de nouvelle fermeture et l'anticipation de la mise en oeuvre du service minimum pour le réaliser

-l'anticipation, dans les services, de l'organisation de la continuité des enseignements, et leur discussion avec les représentant-e-s dans les CHS, CHSCT, CTSD et CTA

-le paiement immédiat, au-delà de la prime informatique par ailleurs très insuffisante, des frais engagés pendant le premier confinement

Un plan d'urgence pour l'éducation

Si les écoles et établissements venaient de nouveau à fermer, le ministre en serait responsable. En effet, il a fait le choix politique de ne pas se donner les moyens de faire baisser les effectifs afin de permettre le respect des gestes barrières. La préparation de la rentrée 2021, avec notamment la suppression de 1800 postes dans le 2d degré, montre qu'au lieu d'investir dans l'éducation, le ministre continue son démantèlement. Ce plan d'urgence pour l'éducation doit être mis en œuvre dès maintenant. Il s'agit d'un choix politique : il est tout à fait possible, y compris en cours d'année, de faire appel aux listes complémentaires, de recruter les admissibles aux concours internes, de titulariser les contractuel-le-s, et même d'ouvrir des concours supplémentaires.

SUD éducation revendique :

- les créations de postes en nombre suffisant pour faire baisser les effectifs dans les classes, les écoles et établissements et assurer les remplacements de l'école au lycée
- un plan de construction de bâtis scolaire en lien avec les collectivités, adossé à la réquisition de bâtiments inutilisés pour faire face à la crise
- le recrutement massif de personnels médico-sociaux

Sud
éducation
Union syndicale
Solidaires



Union syndicale
Solidaires